

Une entreprise guadeloupéenne sur deux est active cinq ans après sa création

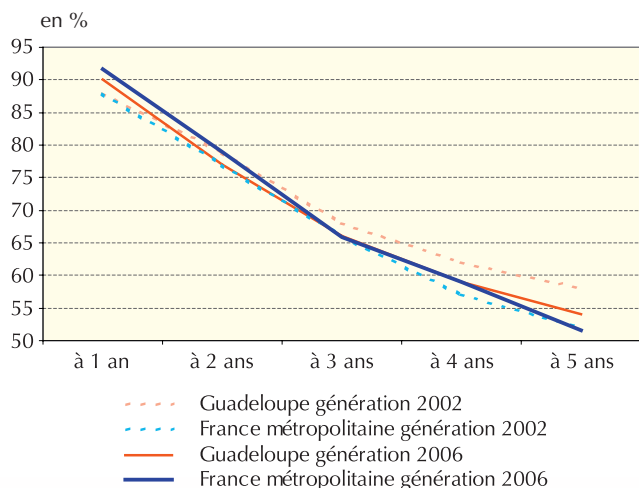
En 2011, 54 % des nouvelles entreprises de Guadeloupe sont encore en activité cinq ans après leur création. L'emploi total qui subsiste au sein des entreprises créées en 2006 et toujours actives représente 80 % de l'emploi créé cinq ans plus tôt. Les créations d'entreprises dans le commerce, la restauration et l'enseignement sont les moins pérennes. A l'inverse, les entreprises créées dans les transports, l'industrie manufacturière, la santé et l'action sociale ont plus de chances d'être encore actives au bout de 5 ans. Les chances de survie sont plus fortes pour les sociétés que pour les entreprises individuelles. Enfin, les moyens financiers, le soutien bancaire et les aides publiques jouent également en faveur de la pérennité de l'entreprise.

En 2011, plus d'un créateur sur deux est toujours à la tête de l'entreprise guadeloupéenne qu'il a fondée au 1^{er} semestre 2006. C'est un taux de survie similaire à celui de la France métropolitaine. Franchir le cap des trois ans est déterminant pour la survie des nouvelles entreprises. En Guadeloupe, 10 % des créations du premier semestre 2006 cessent leur activité la première année, 13 % la seconde année et 11 % la troisième année. La mortalité ralentit les années suivantes puisque 7 % des créations cessent leur activité la quatrième année et seulement 5 %

la cinquième année. Par rapport à la génération 2002, la survie des entreprises créées en 2006 est en recul (54 % contre 58 %). Cette dernière génération a dû faire face, au premier trimestre 2009, à une crise sociale intervenue dans un contexte économique difficile en Guadeloupe. En particulier, les jeunes entreprises ont pu être affectées par le durcissement des critères d'octroi de crédit pour leurs investissements. Par ailleurs, les entreprises du secteur de la construction ont dû faire face au recul de l'investissement en logement des ménages.

La crise économique rend la génération 2006 plus vulnérable

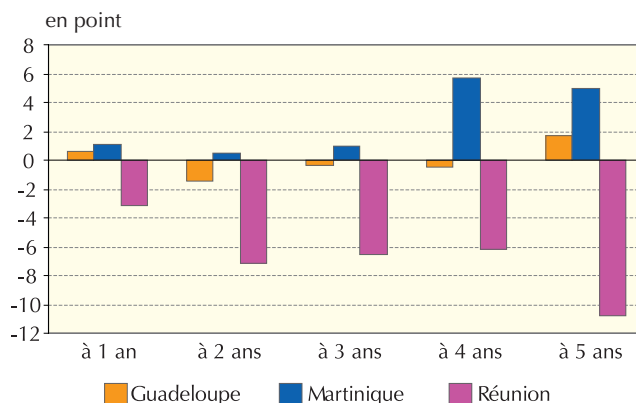
Taux de pérennité des entreprises guadeloupéennes créées en 2002 et 2006



Source : Insee-Enquête Sine génération 2002-2006

Les entreprises guadeloupéennes sont aussi pérennes qu'en métropole

Écart du taux de survie des entreprises guadeloupéennes comparé au taux de survie des entreprises métropolitaines (hors Île-de-France)



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006-2011



L'emploi des entreprises créées en 2006 diminue de 20 % en cinq ans

Près de 8 entreprises sur 10 ne créent qu'un seul emploi au démarrage. Les entreprises créant beaucoup d'emplois à leur début sont peu nombreuses puisque seulement 1 % des créations de 2006 comptent au moins 10 emplois au démarrage.

L'emploi dans les entreprises encore actives après cinq ans progresse de 6 % au cours du premier semestre, puis de 25 % après trois ans. En revanche, il diminue de 6 % les deux années suivantes. Ceci est lié à la mauvaise conjoncture économique qui s'est notamment traduit par une baisse historique de 4,8 % du PIB de la Guadeloupe en 2009. En l'espace de cinq ans, la disparition de 46 % des entreprises créées en 2006 s'est accompagnée de la destruction de la moitié des emplois créés au démarrage. Mais cette perte est en partie compensée par les créations d'emplois dans les entreprises pérennes. Ces emplois progressent beaucoup plus dans les entreprises constituées en société (+ 36 %) que dans les entreprises individuelles (5 %).

Au total, sur les 2 500 emplois créés par les nouvelles entreprises du premier semestre 2006, 80 % sont encore présents après cinq ans. L'emploi diminue donc de 20 % sur cette période.

Les baisses d'emplois les plus fortes ont eu lieu dans les activités immobilières (- 55 %) et la construction (- 44 %). L'emploi net progresse principalement dans les activités de sécurité privée, avec un solde positif de 60 emplois et les activités juridiques et comptables, avec un solde de 48 emplois.

Le cumul des aides augmente la survie des entreprises aidées

Les pouvoirs publics nationaux et locaux mettent en œuvre de nombreux dispositifs de soutien à la création d'entreprises, qui prennent des formes très diverses, bénéficiant aux créateurs directement (subventions, exonérations, prêts, garanties) ou indirectement (sensibilisation et information, accompagnement, hébergement, développement du capital risque, valorisation de la recherche). Ces actions participent à trois politiques différentes : le soutien au dynamisme du tissu économique et des territoires à travers les très petites entreprises, la réduction du nombre de chômeurs en les encourageant à créer leur propre emploi, et le développement des entreprises innovantes censées créer les emplois de demain.

En Guadeloupe, créer sa propre activité ou reprendre une entreprise est une opportunité dans un département où le taux de chômage atteint près du quart de la population active. Or, les entreprises guadeloupéennes nouvellement créées présentent des caractéristiques peu favorables à leur pérennité et à leur développement : elles sont de taille réduite, tant en nombre d'emplois qu'en capital. L'objectif de la politique publique de soutien à la création d'entreprise vise à corriger les caractéristiques des entreprises créées qui ont un impact négatif sur leur pérennité et à leur permettre de se développer pour devenir des petites et moyennes entreprises (PME).

En 2006, 45 % des nouveaux entrepreneurs ont bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques (contre 28 % en 2002). Parmi les bénéficiaires, deux sur trois sont des chômeurs. La montée en puissance des dispositifs ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) et EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles) expliquent ce résultat. La survie à cinq ans est étroitement liée à la nature de l'aide versée mais surtout à la possibilité de cumuler ces différentes aides. Ainsi, les entreprises ayant bénéficié uniquement de l'ACCRE ont un taux de survie à cinq ans très faible, 39 %. Un créateur aidé sur trois est dans ce cas.

En revanche, lorsque les créateurs cumulent les aides ou exonérations régionales aux aides nationales (65 entreprises), leur taux de survie à cinq ans augmente significativement (54 %). Dans ce cas, le dispositif d'aides a permis aux entreprises multi-aidées, souvent les plus fragiles, de se maintenir presque aussi longtemps que les autres.

Secteur d'activité et diplôme conditionnent la survie d'une entreprise

En Guadeloupe, un tiers des entreprises créées au premier semestre 2006 l'ont été dans le commerce (32 %). C'est le principal secteur de création d'entreprises, mais c'est aussi l'un des secteurs où les entreprises sont les moins pérennes : seules 45 % des entreprises créées y sont encore actives en 2011, contre 54 % tous secteurs confondus.

Le deuxième secteur créateur d'entreprises en 2006 est le soutien aux entreprises : 18 % des entreprises créées relèvent de ce secteur. En moyenne, ces nouvelles entreprises sont beaucoup plus pérennes : 57 % sont encore actives au bout de cinq ans. C'est toutefois dans les transports et l'entreposage que le taux de pérennité est le plus élevé (74 %), mais ce secteur ne représente que 2 % des créations d'entreprises de 2006.

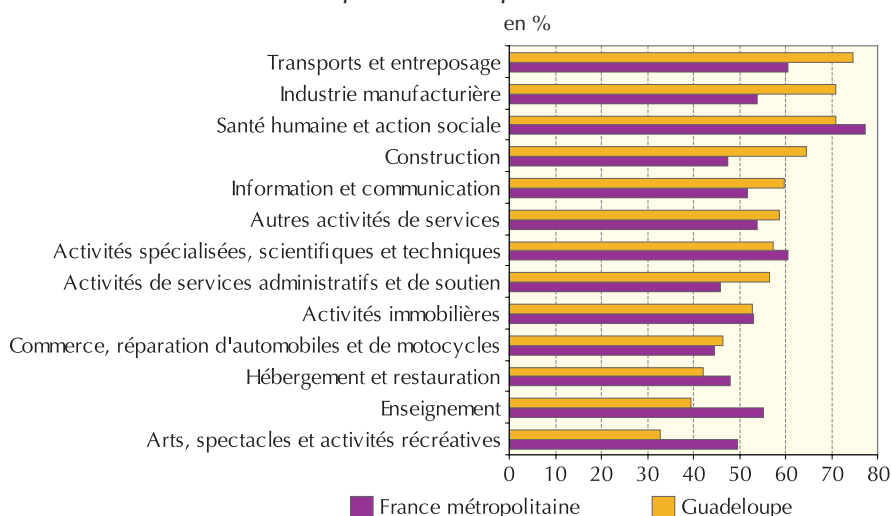
Dans la construction, troisième secteur de création avec 15 % des entreprises créées en 2006, la chance de survie au bout de cinq ans est nettement supérieure à la moyenne régionale (64 % contre 54 %). C'est également le cas dans l'information et la communication où 60 % des entreprises ont franchi le cap des cinq premières années.

Enfin, la restauration, l'enseignement, les arts, spectacles et activités récréatives qui représentent 13 % de l'ensemble des créations du premier semestre 2006, se distinguent par les plus faibles taux de survie à cinq ans (respectivement 42 %, 40 % et 33 %). L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme ces résultats bruts. Pour ces secteurs, les entreprises ont, deux fois moins de chances d'être toujours actives au bout de cinq ans que celles de la construction.

Le niveau de diplôme joue également un rôle important. Plus le créateur est diplômé, meilleures sont les chances de pérennité de son entreprise, et ce d'autant plus qu'il est diplômé d'une filière technique. Toutes choses égales par ailleurs, une entreprise créée par une personne diplômée d'un troisième cycle universitaire a 2,9 fois plus de chances d'être pérenne après cinq ans que celle d'un bachelier généraliste, technologique ou professionnel.

Trois entreprises des transports sur quatre ont franchi le cap des cinq ans en Guadeloupe

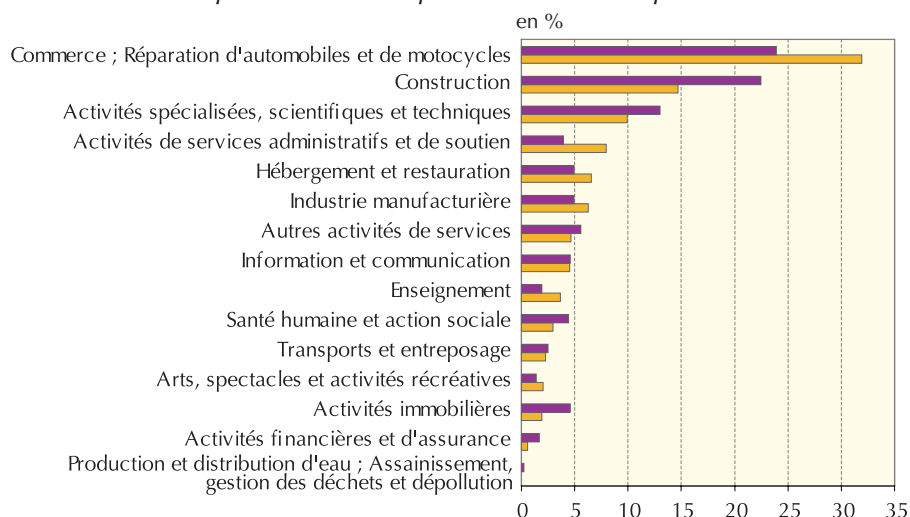
Taux de survie à cinq ans des entreprises créées en 2006 selon l'activité



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006-2011

Une création d'entreprise sur trois dans le commerce

Répartition des entreprises créées en 2006 par secteur d'activité



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006-2011

Les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles

Au-delà du secteur d'activité et du diplôme, d'autres facteurs apparaissent particulièrement déterminants pour les chances de survie d'une entreprise à cinq ans : la catégorie juridique de l'entreprise, l'âge et le sexe de l'entrepreneur.

Les entreprises individuelles, qui représentent la majeure partie des créations du premier semestre 2006 (63 %), sont moins pérennes que les sociétés (46 % contre 68 %). En France, ces taux sont de 46 % contre 58 %. La catégorie juridique a un effet propre important. Les entreprises créées sous forme de société ont ainsi, toutes choses égales par ailleurs, 2,6 fois plus de chances d'exister encore cinq ans après leur création.

L'effet propre de l'âge est également remarquable. Un créateur de moins de 25 ans aura 2,5 fois moins de chances de voir son entreprise passer le cap des 5 ans qu'un créateur âgé de 30 à moins de 40 ans. L'effet propre du

sexe est moins important. Un créateur masculin aura 1,4 fois plus de chance de voir son entreprise atteindre son cinquième anniversaire qu'un créateur féminin.

Moyens financiers et soutien bancaire sont déterminants

Les chances de survie/pérennité des entreprises créées dépendent aussi du capital investi à la création (coût des locaux, formalités administratives, achats de matériels, brevets, constitution de stocks, trésorerie initiale). Jusqu'à 80 000 euros, le montant de l'investissement n'est pas un facteur déterminant pour la survie de l'entreprise. En revanche, 64 % des entreprises qui ont investi 80 000 euros et plus sont toujours en activité, contre 53 % des entreprises créées avec moins de 80 000 euros. Les dépenses au démarrage de l'entreprise peuvent être dues aux nécessités du projet, à la volonté du créateur ou à ses moyens financiers. L'entreprise d'un créateur ayant bénéficié d'emprunts bancaires exclusivement au titre de l'entreprise et re-



présentant plus de 50 % du financement global du projet aura 1,7 fois plus de chance de vivre au moins cinq ans que celle d'un créateur n'ayant eu recours à aucun

emprunt bancaire. Les banques, en effet, s'assurent de la viabilité économique du projet avant d'en assurer le financement.

Analyse « toutes choses égales par ailleurs »

Les seuls résultats de l'analyse descriptive ne permettent pas d'isoler les effets propres à chaque caractéristique du créateur ou de l'entreprise créée sur les chances de survie de l'entreprise. Par exemple, en Guadeloupe, les taux de survie des entreprises créées par des hommes sont supérieurs à ceux des entreprises créées par des femmes. Mais certaines activités sont exercées plutôt par des hommes (la construction par exemple) ou par des femmes (l'enseignement ou les autres activités de service par exemple). Or, les taux de survie sont très différents selon les secteurs d'activité. Pour identifier et quantifier les effets propres à chaque caractéristique du créateur ou de l'entreprise créée, il est nécessaire d'utiliser des techniques statistiques plus avancées (régression logistique). Elles permettent de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la pérennité des entreprises, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »).

L'analyse des chances de survie d'une entreprise 5 ans après sa création est donc réalisée à l'aide d'un modèle de régression logistique. Pour chaque caractéristique, les effets sont étudiés par rapport à une situation de référence. Ainsi, on considère une situation de référence dans laquelle le nouvel entrepreneur est un homme âgé de 30 à moins de 40 ans, ayant obtenu un baccalauréat général, technique ou professionnel et qui était en activité avant la création. Cet individu choisit comme secteur d'activité la construction, il crée une entreprise individuelle et ne contracte aucun emprunt bancaire pour financer son projet. Puis on modifie un seul des critères, tous les autres restant identiques. Il est alors possible d'évaluer les chances de survie de l'entreprise de cet individu par rapport à notre individu de référence. Les variables qui ont le plus d'effet propre sont le diplôme, la catégorie juridique, l'âge et l'activité. Le modèle suppose que les effets sont additifs : plus le coefficient est élevé (supérieur à 1), plus la probabilité est forte que l'entreprise atteigne son 5^e anniversaire : plus le coefficient est faible (inférieur à 1) plus la probabilité est faible que l'entreprise atteigne son 5^e anniversaire. Une valeur de 1 signifie que la modalité n'a pas d'influence.

Meilleur taux de réussite pour les gros projets

Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2006
selon les moyens financiers au démarrage (en %)

	Guadeloupe		France métropolitaine	
	Taux de survie	Répartition	Taux de survie	Répartition
Moins de 4 000 euros	53	41	46	37
De 4 000 à moins de 16 000 euros	53	32	51	34
De 16 000 à moins de 80 000 euros	54	19	58	22
De 80 000 à moins de 160 000 euros	62	5	64	4
160 000 euros ou plus	68	3	67	3
Total	54	100	52	100

Champ : entreprises créées au premier semestre 2006 (hors reprises)

Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006-2011

Analyse structurelle-résiduelle

Les créateurs guadeloupéens sont peu pénalisés par la structure du système productif.

L'idée est de considérer que le taux de survie à 5 ans des entreprises créées au premier trimestre 2006 est en partie imputable aux secteurs d'activité de l'entreprise : le taux de survie à 5 ans des nouvelles entreprises d'une région est d'autant plus élevé que cette région est spécialisée dans des secteurs qui traditionnellement affichent un meilleur taux de survie. Mais la structure du tissu productif n'explique pas totalement la disparité des taux de survie régionaux. On peut par exemple observer dans une région un taux de survie élevé dans un secteur où il est d'ordinaire difficile de pérenniser son entreprise. Le taux de survie des nouvelles entreprises d'une région s'explique donc à la fois par une dimension structurelle globale et par un comportement spécifique des entreprises de la région. L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer l'écart régional/national en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux de survie des nouvelles entreprises que l'on obtiendrait dans la région si chaque secteur enregistrait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux par secteur sont appliqués à la structure de la région).

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux de survie corrigé des effets de structure. Cette composante rend compte de la capacité spécifique des entrepreneurs de la région à pérenniser leur entreprise, elle est parfois appelée « effet géographique ». Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

Si on considère l'ensemble des créateurs guadeloupéens, comparativement à la France métropolitaine, la structure des entreprises en Guadeloupe (secteur d'activité) constitue un léger frein à la survie des nouvelles entreprises (-1,6 points) alors que l'effet géographique est positif (+ 4 points). Si on s'intéresse aux entreprises dont le responsable est une femme, elles sont à la fois pénalisées par la structure des entreprises (secteur d'activité) (- 2,5 points) et par l'effet géographique (- 2 points).

L'enquête SINE

L'Insee met en œuvre depuis 1994 le dispositif SINE. Le Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées une même année, par le biais de trois enquêtes directes par voie postale. La première intervient dès les premiers mois de la création, la seconde après trois ans d'activité et la troisième, cinq ans après la naissance. Cette étude utilise les résultats des trois interrogations réalisées en septembre 2006, septembre 2009 et septembre 2011 auprès d'un échantillon d'entreprises créées ou reprises au premier semestre 2006. Ces entreprises font partie des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services y compris le secteur financier. Les enquêtes SINE excluent de plus les entreprises ayant une activité de holding car placées dans une logique de groupe elles seraient dans l'incapacité de répondre à de nombreuses questions. Les mouvements démographiques retenus sont les créations pures et les créations par reprise. En revanche, les créations par activation économique et les réactivations n'ont pas été retenues. La cessation juridique de l'entreprise ne signifie pas toujours sa disparition. Une part des entreprises créées survivra sous une nouvelle forme ou avec un nouvel entrepreneur.

Définition

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Elle peut être une entreprise individuelle (personne physique) ou une entreprise sociétaire.

Taux de pérennité (ou de survie) à « n » années : rapport entre le nombre d'entreprises créées au premier semestre 2006, ayant atteint leur *n*ème anniversaire, et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre 2006.

La création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

ACCRE, EDEN : L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) et l'Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles (EDEN) font partie du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté. Ce dispositif vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'ACCRE consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux. L'EDEN est une aide financière prenant la forme d'une avance remboursable (prêt sans intérêt) et d'un suivi renforcé pendant les premières années de l'activité (accompagnement post-crétion). Ces deux mesures sont entrées en vigueur le 27 septembre 2004.

Les aides régionales au financement des entreprises : trois dispositifs pour soutenir leur création et leur développement

Aide Régionale au Démarrage d'Activité (A.R.D.A.) 2011-2013

Cette aide a pour objet de soutenir les projets de création des très petites entreprises (moins de 10 salariés) portés par des personnes disposant de peu de moyens et accédant plus difficilement au crédit bancaire. Elle vise à favoriser l'émergence de micro-projets en participant au financement des programmes d'investissement des entreprises. Le montant maximal de l'aide est plafonné à 10 000 €.

Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emplois (A.R.I.C.E.) 2011-2013

Cette aide permet de soutenir les projets visant la création, l'extension d'activité, la modernisation de l'entreprise, la transmission-reprise d'activités et la création de nouveaux emplois. L'appartenance à certains secteurs conditionne son attribution. Elle est plafonnée à 24 000 €. Le taux accordé est de 30 % du montant total HT du programme d'investissements éligibles.

La Garantie du Fonds DOM

Il s'agit d'un fonds de garantie spécifique reposant sur le partenariat de la BDPME – SOFARIS et l'AFD. L'objet de ce fonds est de favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises par un dispositif de garantie. Il concerne les entreprises exerçant une activité en Guadeloupe et dont les associés majoritaires sont des personnes physiques, des PME ou TPE, des organismes de fonds propres.

Bibliographie

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2009, « sept sur dix ont passé le cap des trois ans », Insee - Dirag, AntianÉchos n°16, juillet 2012.

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2006 « 37 % des créateurs sont des femmes », Insee - Dirag, AntianÉchos n°10, septembre 2008.

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2006 « Un taux de survie supérieur à la moyenne », Insee - Dirag, AntianÉchos n°6, février 2008.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Sophie CÉLESTE

Fabrication : Nadia LUCE